

hosberg AG	PROCESSUS DE GESTION	Page 1/1
Sous-processus SP 11.8.1	Mise en œuvre des lignes directrices relatives à la responsabilité sociale et aux droits de l'homme	Révision et validation: 29.11.2023, DI, Indice de révision A

## Définition

La société hosberg AG définit des exigences sociales minimales découlant des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et du Code de conduite BSCI. Le contenu de ces lignes directrices est important et vise à obliger les entreprises à respecter les droits de l'homme et à assumer leur responsabilité sociale.

## Messages clés et aspects essentiels des lignes directrices

### 1. Discrimination et égalité de traitement

Nous respectons et protégeons les droits de l'homme. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination fondée sur la race, la nationalité, la religion, l'âge, le sexe, l'opinion politique, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques.

### 2. Respect des lois et des normes

Nous possédons un système de gestion incluant le respect des lois et des normes des pays dans lesquels nous sommes actifs. Nous nous efforçons d'évaluer et de lutter contre les risques de violations des droits de l'homme dans les activités commerciales et les chaînes d'approvisionnement.

### 3. Approche avec plusieurs parties prenantes

Nous coopérons activement avec différents groupes d'intérêts et organisations pour tenir compte des différentes perspectives et des différents intérêts.

### 4. Droit à la liberté d'association et de négociation collective

Les collaborateurs/collaboratrices ont le droit de se réunir, de négocier collectivement et d'être entendu/es par la direction sans être discriminé/es pour autant.

### 5. Conditions de travail et rémunération

Nous veillons au respect des normes du droit du travail, de la protection de la santé et de la sécurité au travail, ainsi qu'au respect de l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

La rémunération, les horaires de travail, les pertes de gain en cas de maladie, d'accident et de maternité sont fondés sur le droit national et les pratiques nationales.

### 6. Protection de la santé et sécurité au travail

Il est de notre responsabilité de veiller à un environnement de travail sûr et sain. Nous prenons les mesures nécessaires pour éviter les accidents et les atteintes à la santé des collaborateurs.

### 7. Systèmes de doléances

Nous respectons les dispositions légales en vigueur concernant le système de signalement anonyme des infractions à la loi, des violations des droits de l'homme ou de l'existence de risques environnementaux. Nous mettons à disposition un système pour les doléances et les suggestions des employés.

### 8. Interdiction de la corruption et de la subornation

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin, de la corruption, de l'extorsion et de la malversation. Nous garantissons le respect des lois anti-corruption.

### 9. Protection des données et confidentialité

Nous protégeons les informations internes confidentielles conformément aux prescriptions en vigueur en matière de protection des données et nous n'utilisons ces informations qu'à des fins commerciales convenues.

### 10. Durabilité et protection de l'environnement

Nous respectons toutes les exigences environnementales en vigueur et nous nous efforçons d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, de réduire les émissions, les déchets et les eaux usées ainsi que de diminuer notre bilan carbone.